



Poursuivre une société basée à Malte après arnaque Internet

Par **Jeanlouis01**, le **14/08/2010 à 12:00**

Bonjour,

Je me suis fait avoir sur un faux site de rencontre adultes pour la somme de 89 euros. Le service présenté n'était clairement pas rendu, et le prix affiché lors de la commande ne correspond pas au montant débité sur mon compte.

J'ai donc creusé pour pouvoir poursuivre la société et voici l'impasse dans laquelle je me trouve :

- la société gérante du site est basée à Malte
- cette société a pour directeur un "nominee director"
- lorsque j'ai payé, il était clairement écrit que mon paiement était une contribution au développement du site et non un paiement pour service (je n'avais pas fait attention).

Quels sont mes moyens pour poursuivre ces gens là (ne serait ce déjà que trouver qui est derrière cette société écran)...

Merci d'avance pour vos réponses.

Jean-Louis

Par **Domil**, le **14/08/2010 à 14:11**

Commencez par envoyer un mail à la DGCCRF (l'antenne locale dont vous dépendez, vous répondra par lettre postale)

ça permet déjà de signaler les faits à la DGCCRF (donc s'ils ont plusieurs plaintes sur le même site, ils bougent) et de savoir ce qu'il est possible de faire